

La photographe sera à l'école :

le mardi 8 octobre pour le cycle 1
le jeudi 10 octobre pour les cycles 2 et 3



Quelques informations importantes :

1. Même si vous ne prenez pas de photo, il faut obligatoirement remplir l'autorisation de photographier.
2. Il est souhaitable que votre enfant porte des vêtements clairs.
3. Cette année les photos devront obligatoirement être réglées avant le passage de la photographe.
4. Il n'y a pas de possibilité de photographier les frères et/ou sœurs ensemble.
5. Les photos peuvent être payées en espèce et en chèque à l'ordre de l'OCCE Ecole Jules Joron.
6. Si vous avez plusieurs enfants dans l'école, merci de payer chaque enfant à chaque enseignant et de **ne pas regrouper les différents paiements sur un seul chèque**.